



Conseil des droits de l'homme

Mise à jour orale sur la situation des droits de l'homme en Ukraine

Genève, le 18 décembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Mission d'observation pour leur rapport.

Nous félicitons les efforts des autorités ukrainiennes pour améliorer la situation humanitaire dans l'est du pays. La reconstruction du pont à Stanytsia Luhanska et la mise en œuvre des désengagements ont contribué à un soulagement pour la population. Nous avons pris note que le nombre des victimes civiles a diminué de 40 % comparé à la même période l'année dernière. Malgré ces développements positifs, la situation générale des droits de l'homme et humanitaire dans les zones touchées par le conflit dans l'est de l'Ukraine, en particulier dans les zones non contrôlées par le gouvernement, reste préoccupante.

Les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires et de détentions arbitraires, des deux côtés de la ligne de contact, sont très préoccupantes. La Suisse exhorte toutes les parties à mettre en œuvre les recommandations faites par le Haut-Commissariat le plus vite possible. Elle appelle les parties à garantir un accès aux

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

observateurs internationaux indépendants à tous les lieux de détention en Ukraine, surtout dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement.

La Suisse a salué l'échange de prisonniers survenu entre l'Ukraine et la Fédération de Russie le 7 septembre dernier et estime que ce type de collaboration peut contribuer à une amélioration des relations entre ces deux pays. Nous sommes toutefois très préoccupés par les allégations, selon lesquelles, certains des prisonniers libérés auraient été torturés et maltraités. De plus, le Haut-Commissariat a continué de documenter des cas de torture et de mauvais traitements infligés par les autorités russes en Crimée occupée. Nous avons ainsi pris note des cas des personnes détenues en Crimée, puis déportées vers la Fédération de Russie.

La Suisse rappelle que toutes les allégations de violations et d'atteintes aux droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire doivent être soumises à enquêtes et que les auteurs de tels actes doivent être traduits en justice.

Madame la Haute-Commissaire adjointe,

Quelles questions spécifiques, relatives aux droits de l'homme, devraient être traitées au niveau politique de manière urgente?

Je vous remercie.